

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 JUILLET 2021

Présents : Jérôme DEBARREIX, Michel TREMEAUD, Bernard PLASSON, Joëlle JOCAILLE, Marie-Hélène COLIN, Anthony LABROSSE, Claire LAURAS, Ophélie NAUDIN (secrétaire de séance), Christian PACAUD, Mathilde VIDAL

Absent : Thierry CORNELOUP

Début à 19H

1 – Approbation du Procès-Verbal du 06/05/2021

Validé à l'unanimité par le Conseil.

2 – Point travaux de la chapelle de St Prix

Joëlle JOCAILLE présente le dernier devis - fait par l'entreprise GOSETTO et accepté par l'Architecte des Bâtiments de France - qui s'élève à 61 135,33 € TTC.

Le Conseil accepte à l'unanimité le devis présenté.

1. Ouverture d'une souscription à la fondation du patrimoine

Le Conseil accepte à l'unanimité que la commune ouvre une souscription à la fondation du patrimoine. Ceci afin de pouvoir lancer une collecte de fonds auprès des particuliers et des entreprises afin de payer en partie les travaux de la chapelle de St Prix (objectif de la collecte : 10 000€).

Une campagne de communication va être lancée par la commune pour faire connaître le projet et la collecte de fonds (via panneau pocket, affichage à la chapelle, les réseaux sociaux...).

2. Demande de subventions

Le Conseil accepte à l'unanimité que la commune fasse une demande de subventions auprès de la région et du Département.

Les travaux seront réalisés au printemps 2022.

3 – Information Lignes Directrices de Gestion

Dans le cadre de la loi de transformation de la fonction publique, la commune a désormais l'obligation de préciser les Lignes Directrices de Gestion de ses ressources humaines (compétence initialement prise en charge par le Centre de Gestion)

Cela concerne les 3 salariés de la commune : Pascal Baligand, Valérie Billoux, et Elisabeth Lapierre. A titre d'exemple, la commune va devoir mettre à jour les fiches de poste ou encore établir une projection des départs à la retraite.

4 – Eclairage des abribus

Monsieur le Maire explique avoir reçu une demande de la famille HUMBERT souhaitant éclairer un arrêt de bus route de la Côte. Le Conseil va étudier le problème.

5 – Questions diverses

Monsieur le Maire présente le devis fait par l'entreprise QUELIN pour la pompe immergée (afin de récupérer l'eau du puits de l'école pour la mettre sur l'arrosage automatique) : 2818 € TTC. Il explique que ce devis est trop élevé pour être réalisé cette année.

Il évoque les travaux de voirie prévus par Brionnais Sud Bourgogne, annonce que la Fête des Talents se déroulera le 21 et 22 mai 2022. Enfin, concernant le cabinet médical, la commune attend toujours le devis de l'entreprise VIDAL.

Joëlle JOCAILLE évoque le PLUI et explique qu'apparemment, dès le mois prochain, il va y avoir de nouvelles lois très contraignantes sur les constructions neuves.

Concernant le SIVOM, elle ajoute qu'il y a 80 enfants inscrits pour la rentrée prochaine contre 83 l'an dernier. Il va y avoir une nouvelle enseignante pour les tous petits. Par ailleurs, les trajets de navettes sont en cours de réflexion. Enfin, le service garderie/bus va s'élever à 25€/mois/famille concernée (contre 20€ l'an dernier).

Ophélie NAUDIN annonce que le vide-greniers de Dyo initialement prévu en mai dernier est reporté au dimanche 12 septembre 2021. Sur les 60 exposants préinscrits en mai, une grosse vingtaine se réinscrivent en septembre, 5 ne s'inscrivent pas et les autres n'ont pas encore donné de réponse quant à leur présence ou non. A partir de mi-juillet, les inscriptions sont à nouveau ouvertes à tous. Une nouvelle réunion se tiendra début septembre pour finaliser la manifestation.

Joëlle JOCAILLE rappelle que dans le cadre de la journée du patrimoine dimanche 19 septembre, une marche est organisée entre les 2 chapelles avec un passage au Moulin de Conches (visite possible).

Michel TREMEAUD fait état des travaux réalisés dans l'église.

Il précise avoir reçu une remarque concernant l'absence de vaisselle à la cantine. **Monsieur le Maire** précise que c'est pour cela que la location est si peu chère. Le Conseil va étudier le problème en proposant deux tarifs de locations (avec ou sans vaisselle).

Monsieur le Maire explique que dans certaines communes l'employé communal est mis à disposition des associations pour le montage de la fête au village. Le Conseil refuse à l'unanimité.

Fin de séance : 21H15